Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, SUD au comité technique de la direction générale des patrimoines

Les comités techniques, c'est à nous !!!

Retour sur le comité technique de la direction générale des patrimoines...

Le 23 février dernier, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, SUD siégeant au comité technique (CT) de la direction générale des patrimoines adressaient une lettre ouverte à Philippe Bélaval, directeur général des patrimoines et président du CT. Nous y dénoncions les dysfonctionnements récurrents et hélas prévisibles du comité technique paritaire (CTP) d'une direction née de la RGPP en novembre 2009 et originellement érigée sur des bases antinomiques de la diversité, de la complexité et de la richesse des grandes missions patrimoniales de notre ministère.

Dans cette même lettre, nous alertions le directeur général sur la nécessité et l'urgence de prendre un virage à 180° - à l'occasion de l'installation du CT - en matière de dialogue social, de respect des instances représentatives et par conséquent de réelle écoute et de respect des personnels. Nous demandions encore une fois l'ouverture de discussions approfondies sur un ensemble de sujets déterminants tant pour le devenir des activités placées sous la responsabilité de la direction générale que pour le travail des agents. Nous exigions que le CT, comme le CTP avant lui, ne soit pas le réceptacle de réformes arbitraires, le plus souvent incohérentes, socialement injustes et largement contestées. Nous exigions en cela du directeur général qu'il ne traite pas le CT comme une vulgaire chambre d'enregistrement des mauvais coups et des coupes sombres décidés en haut lieu.

Conséquence ou non de notre action unitaire, le CT prévu initialement le 6 mars fut reporté au 27 mars. Mais que croyez-vous qu'il advint de l'ordre du jour de cette séance dont nous contestions tous les termes dès le 23 février ? Eh bien, monsieur le directeur général, pour le 27, nous ressert à l'identique la copie du 6 mars, certainement dictée par le cabinet du ministre, lui-même parfaitement solidaire de la doxa gouvernementale.

Ainsi, le directeur général voudrait que le CT du 27 mars entérine la création du MUCEM à Marseille après qu'il a pris l'engagement devant les élus que ledit décret n'interviendrait pas avant l'été 2012. Il voudrait que le CT entérine sans broncher un texte entaché par la privatisation éhontée des missions d'accueil et de surveillance – privatisation devant se propager à un large éventail de « fonctions support ».

Ainsi, il faudrait que nous acceptions de nous plier à l'examen de textes permettant la mise en place d'instances représentatives dans des entités certes nouvelles mais très clairement rejetées par les personnels et leurs représentants.

C'est NON !

Oui, en effet, nous persistons à récuser la Maison de l'Histoire de France (MHF) telle qu'imaginée par le Président de la République en personne car elle n'a pas sa place dans notre pays, ni au ministère de la culture ni nulle part ailleurs.
Oui, nous persistons à récuser la fusion absurde et déplacée de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et de l'Aquarium tropical de la Porte Dorée.
Oui, nous persistons dans le refus de l'absorption inutile, hâtive et coûteuse du musée Adrien Dubouché à Limoges par la Cité de la céramique à Sèvres.

Et oui, mille fois oui, nous exigeons pour la énième fois du directeur général qu'il veuille bien se donner la peine d'inscrire à l'ordre du jour du CT, le CT de tous les agents de la direction générale des patrimoines, les points suivants, tous aussi fondamentaux les uns que les autres et toujours remis à plus tard :

- **situation de l'emploi, bilan circonstancié par champ de missions et par filière professionnelle, réalité actuelle, projections et prévisions ;**
- **bilan social et état précis des conditions de travail ;**
- **politique des musées, devenir de ce réseau, devenir des SCN à l'aune de la création d'un GIP, bras armé de la MHF ;**
- **politique de l'architecture, situation des écoles et de leurs personnels, enseignants et non enseignants ;**
- **politique patrimoniale et de l'inventaire ;**
- **situation de l'archéologie préventive, devenir des missions culturelles et scientifiques de ce service public à l'heure de la mise en concurrence et sous l'effet conjugué des difficultés de financement et de la précarité de l'emploi ;**
  mais encore :
- **quid de la politique de recherche de la DGP ;**
- **quid de la formation professionnelle spécifique à la DGP, besoins prévisionnels, plans et moyens ;**
- **quid d'un projet souterrain de mutualisation/dissolution des fonctions RH de la DGP dans le SRH ;**
- **quid des deux services dépendants de la sous-direction de l'archéologie (CNP, CNAU) menacés de transfert ;**
- **quid du suivi de la convention DGP/RMN et du projet de service de la sous-direction des collections.**

En revendiquant l'examen de ces points incontournables en lieu et place de réformes minoritaires et régressives imposées par un pouvoir autoritaire, **nous défendons le fait que le comité technique de la direction générale des patrimoines**, à l'instar de toutes les autres instances représentatives, **appartient de plein droit aux personnels**.

Cela reste une lutte essentielle pour la démocratie sociale sur laquelle nous ne transigerons pas.

Paris, le 22 mars 2012

<u>Dernière minute</u> : le conseil d'administration de Fontainebleau, convoqué le 27 mars ! (à la même heure que le CT de la DG.P), est appelé à voter l'adhésion de l'établissement public (son président fut en son temps le préfigurateur de la MHF, CQFD !) au groupement d'intérêt public (GIP) musées-MHF.

Vraiment, rien ne nous sera épargné !!!